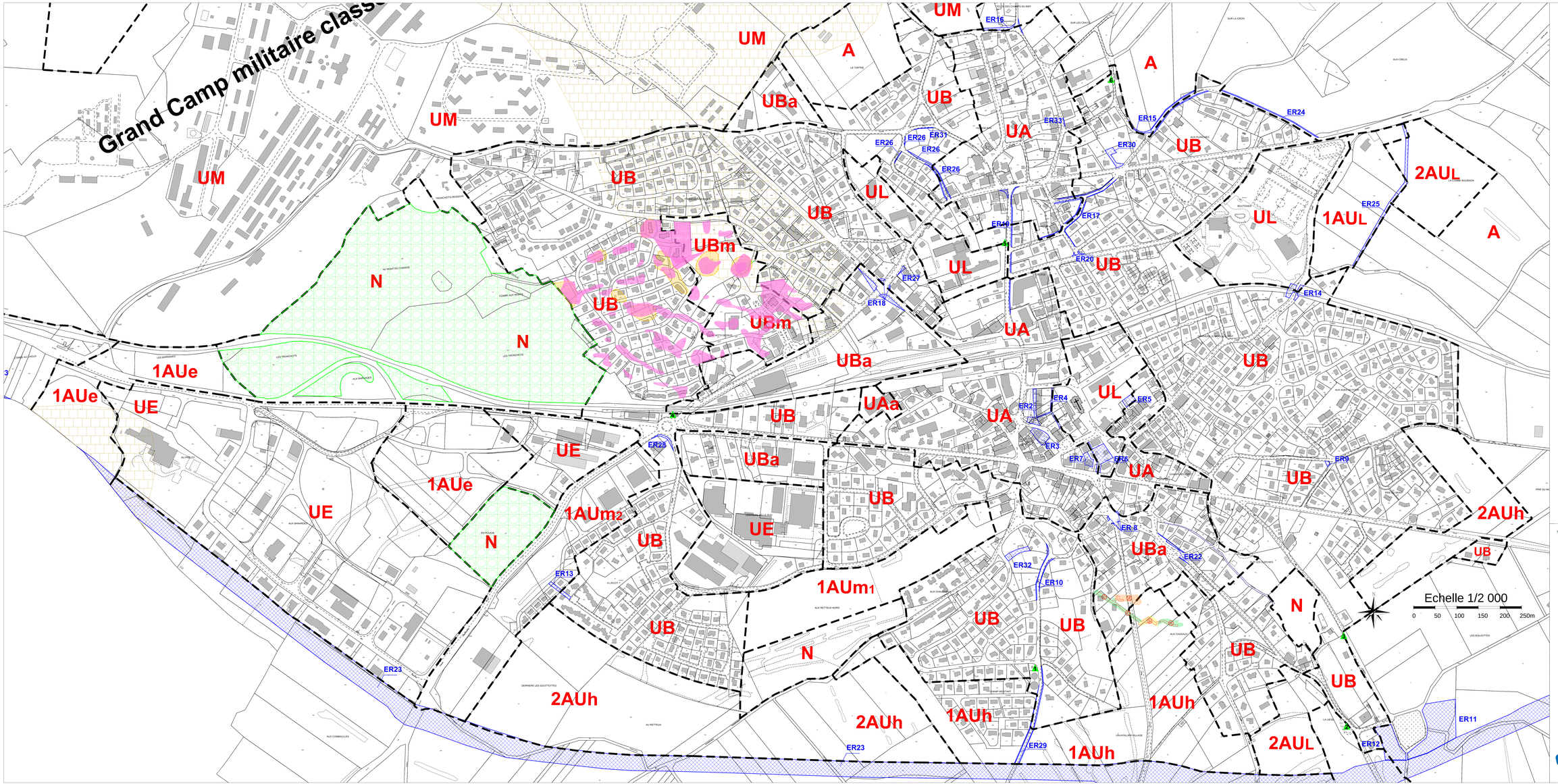

LEGENDE

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- ER1 Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer L130-1-7 du code de l'urbanisme
- Espaces verts à protéger au titre du L123-1-7 du code de l'urbanisme
- Elément paysager à protéger au titre du L123-1-5 du code de l'urbanisme

UA Nom de zone

Secteurs de l'article R123-11-b du code de l'urbanisme où l'existence de risques naturels justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations

- Zone suceptible de présenter un risque de mouvements de terrains liés à la présence d'une zone de moyenne densité de dolines
- Autres secteurs suceptibles de présenter un risque de mouvements de terrains conforté par la présence de dolines
- Autres secteurs suceptibles de présenter un risque de mouvements de terrains en raison de la structure du sol
- Risque de mouvements de terrain en raison du gouffre souterrain du Champs Montant :
- secteur inconstructible
- secteur permettant l'installation de petite construction sans fondation sous condition
- secteur constructible sous condition

Note : Le tracé des secteurs de l'article R123-11-b du code de l'urbanisme résulte d'informations recueillies auprès d'études de sol et géologique existantes en mairie et est reporté au présent plan sans recours à des relevés réguliers sur les lieux. Il a essentiellement une valeur indicative qu'il convient de préciser au moyen d'investigations et de repérages sur les lieux en cas de travaux d'aménagement - construction

TYPOLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine centrale correspondant au centre ancien
- **UAa** : secteur urbain centrel adapté à l'activité existante

UB : zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel
- **UBa** : secteur urbain périphérique comportant des règles d'urbanisme adaptées aux établissements et installations existantes
- **UBm** : secteur urbain peripérique à dominante mixte : habitat, tertiaire...

UE : zone urbaine vouée à l'activité économique

UL : zone urbaine vouée aux équipements publics et de loisirs

UM : zone urbaine vouée au camp militaire du Valdahon

1AUh : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation dominante habitat

1AUm : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation mixte
- **1AUm1** : secteur destiné à accueillir des constructions mixtes d'habitat et d'équipements publics
- **1AUm2** : secteur destiné à accueillir des constructions mixtes d'habitat et de commerces

1AUe : Zone à caractère naturel destiné à accueillir à court terme des constructions d'activités économiques

1AUL : zone à caractère naturel destinée à accueillir des constructions à vocation d'équipements sportifs et de loisirs

2AU : zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme
- **2AUh** : secteur à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme vouée à vocation dominante d'habitat
- **2AUe** : secteur à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme vouée à l'activité économique
- **2AUL** : secteur à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme vouée aux équipements publics et aux loisirs

A : zone à caractère agricole

N : zone à caractère naturelle et forestière
- **NL** : secteur à caractère naturel pouvant accueillir des aménagements à vocation de loisirs
- **NM** : secteur à caractère naturel pouvant accueillir des aménagements liés au camp militaire du Valdahon

SOURCES : Plan de zonage -Approbation - modification n° 1 du PLU établi par B&R Ingénierie Franche Comté - Septembre 2010 - Fond de plan cadastral 2014 - Direction Générale des Impôts - Service du Cadastre

VILLE DU VALDAHON
Département du Doubs

DEPARTEMENT DU DOUBS
Ville du VALDAHON

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
APRES MODIFICATION 2014

Centre - Ville

Révision générale du PLU : 31 janvier 2008
1er Modification du PLU : 26 octobre 2010

AURELIEN TISSOT
URBANISME – AMENAGEMENT – FONCIER
6, Rue Claude Chappe – 25300 PONTARLIER
Tél : 03 81 46 75 32 – Fax 09 66 97 25 41

Juillet 2014
APPROBATION